Règlement de la tombola de la kermesse 2018

**Article 1 : Organisateurs**

Les APEL de l’école St François Régis et du collège Saint Louis organisent une tombola du 17 mai 2018 au 10 juin 2018.

**Article 2 : Tickets**

Les tickets, numérotés, comportent une souche à remplir lisiblement et une partie à détacher. Le prix de vente du ticket est de 2€ Les tickets sont agrafés par carnet de 10.

La souche est à rendre aux associations organisatrices par le vendeur, le participant quant à lui conserve la partie de droite. C’est cette partie qui devra être présentée lors du retrait de lot gagné.

**Article 3 : Distribution des tickets pour la vente**

Les tickets sont mis en vente par l’intermédiaire des élèves des 2 établissements. Chaque élève reçoit une enveloppe contenant 1 carnet de 10 tickets. Il pourra vendre les tickets à qui il le souhaite avec l’accord et sous la responsabilité des parents. Les numéros des tickets affectés à chaque élève seront consignés sur une liste récapitulative.

L’enveloppe est à retourner à l’enseignante pour l’école St François Régis et au secrétariat pour le collège Saint Louis au plus tard le lundi 4 juin2018. Elle doit contenir :  
-les souches des tickets vendus   
-et/ou les tickets non vendus  
-la somme correspondante à la vente si possible en chèque à l’ordre de l’APEL

Chaque élève peut demander un nouveau carnet s’il le souhaite. L‘enseignante ou la secrétaire notera alors les numéros des nouveaux tickets distribués ( à retourner dans tous les cas avant le lundi 4 juin).

Les souches non rendues avant le tirage au sort du 10/06/18 et/ou non accompagnées du paiement seront non valides. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables.

Les tickets encore non vendus au 10/06/18 seront mis en vente pendant la kermesse par les associations organisatrices.

**Article 4 : Les lots**

1er lot : Un repas pour 2 personnes au restaurant 3 étoiles Michelin Jacques et Régis Marcon de St-Bonnet-le-Froid d’une valeur 410€

2ème lot : un ensemble hoverboard+ kart d’une valeur de 279€

3ème lot : un coffret wonderbox 3 jours en famille d’une valeur de 170€

4ème lot : un robot sphero mini d’une valeur de 60€

Et 21 autres lots

**Article 5 : Le tirage au sort**

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 10 juin, pendant la kermesse entre 17h30 et 18h. Il sera effectué parmi les souches des tickets effectivement vendus. Les lots seront attribués dans l’ordre inverse de la liste, du lot le moins important au lot le plus important. Il ne sera attribué qu’un seul lot par ticket (il n’y aura pas remise du ticket dans l’urne après son tirage). Les tickets seront brassés dans l’urne après chaque tirage.

**Article 6 : Liste des gagnants**

La liste des gagnants établie pendant le tirage au sort sera publiée à partir du 14/06/18 (panneaux d’affichage, sites internet)

**Article 7 : Retrait des lots**

Si les gagnants sont présents lors du tirage, ils peuvent récupérer leurs lots à l’issue du tirage sous réserve de présenter la partie remise lors de l’achat. Dans le cas contraire les lots pourront être retirés jusqu'au 17/09/18 en prenant contact à l’adresse suivante : apelsaintfrancoisregis@orange.fr

Les lots non réclamés avant le 17/09/18 redeviendront la propriété des associations organisatrices et seront remis en jeu lors d’une prochaine manifestation.

**Article 8 : Challenge des meilleurs vendeurs**

Un challenge meilleur vendeur de chaque établissement est organisé. Il sera désigné un gagnant dans chaque établissement. Les gagnants seront ceux qui auront vendu le plus de tickets et le montant du bon d’achat dépendra du challenge relevé (de 20€ jusqu’à 30 tickets vendus, 30€ entre 31 et 40 tickets vendus, 40€ entre 41 et 50 tickets vendus et 50€ à partir de 51 tickets vendus). En cas d’égalité, un tirage au sort sera effectué.